



AUDIO CONFERENCE DU 9 FEVRIER 2021 AVEC LA DI GRAND EST

Audioconférence du 9 février 2021 DIGE présidée par Monsieur Denis MARTINEZ, Directeur interrégional.

1/ Etat de la crise sanitaire sur la région du Grand Est

Bulletin sanitaire de la préfecture : forte progression des variants. Risque d'accélération de la pandémie. Un certain nombre de mesures a été pris (D2021-99 fixant ces mesures) : restrictions de circulation des personnes sauf motif impérieux avec les pays tiers et les états membres de l'UE (exceptions : déplacements inférieurs à 30 km du domicile; transports routiers de marchandises; déplacements professionnels).

Au plan national, on est passé à 27924 cas au 1er février soit progression de + 1000 cas depuis le 25 janvier 2021.

Le taux d'hospitalisation dans le Grand Est est en légère baisse contrairement au reste du territoire national. Pour autant, la situation épidémiologique reste élevée et préoccupante. Taux d'incidence régional : 225,1/100 000 hab. Le département 57 conserve le taux le plus élevé, avec 275 cas /100 000 hab, les Vosges le plus bas avec 172 cas /100 000 hab.

Dans les autres pays (frontaliers), des mesures prises sont assez similaires à la France :

- toute personne entrant sur le territoire allemand et ayant fréquenté une zone à risque doit justifier d'un test biologique négatif et se mettre en quarantaine (10 jours). La France n'est pas considérée actuellement comme zone à risque mais pourrait y basculer.

- en Belgique, les français ne peuvent plus s'y rendre sauf présentation d'une attestation dérogatoire (frontaliers).

- au Luxembourg, les entrées sont autorisées pour les ressortissants de l'espace Schengen.

- en Suisse, il faut présenter un test PCR négatif et dispose des mêmes exceptions que la France.

2/ Etat de la crise sanitaire dans la DIGE

Dans notre DI, aucun cas COVID n'est recensé. Toutefois, un cas serait déclaré à Strasbourg depuis vendredi 5 février.

3/ Note du 3 février 2021 DG/RH4 n°21000024 précisant les consignes applicables dans le cadre de la crise sanitaire



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info

Masques : suite à l'apparition des variants ayant un degré de contagiosité élevé, les masques de catégorie 1 sont les seuls reconnus comme protecteurs. Les masques distribués en douane sont des masques grand public de catégorie 1. Tous les masques de catégorie 2 (fabriqués maisons, publicitaires...) ne sont plus efficaces. La douane proposera des masques de catégorie 1 aux usagers qui seront reçus et qui seraient susceptibles de porter des masques non conformes (cette situation ne concerne que les cas où il y a une rencontre en face à face sans protection plexi).

Distanciation sociale : la distance de 1m entre 2 collègues ou avec l'utilisateur est maintenue en cas de port de masque; à défaut de masque (pause café, pause cigarettes, repas...) la règle des 2 m s'impose.

La suppression de la jauge du nombre de personnes (6 maximum) est liée à la volonté de limiter tout type de rassemblement (réunion en présentiel qui doit rester exceptionnel).

Ainsi au sein de la restauration collective, les distances ont été accentuées avec un maximum de 4 personnes par table.

Formation TPCI niv.1 : seul ce niveau de formations va reprendre avec port du masque constant.

4/ Contrôles aux frontières D. 30/01/2021

Limitation des voyageurs à l'entrée du territoire national. La Douane est l'un des acteurs de cette surveillance aux frontières sous différentes positions : position fixe, position en déplacement, en retrait de la frontière.

Pouvoirs et moyens : au 31 janvier 2021, la douane ne pouvait pas verbaliser, elle faisait état à la personne de son impossibilité de rentrer sur le territoire et l'invitait à retourner à son domicile. Depuis le 8 février 2021, aux frontières intérieures et extérieures de l'espace Schengen, la Douane peut réaliser un refus d'admission 446 avec une position de "garde-frontières" sans pour autant verbaliser. Ces missions au sein des PPA sont coordonnées avec les autres forces de gendarmerie, PAF... avec un compte-rendu régulier établi aux préfets. Ces missions n'empêchent pas la réalisation de missions LCF comme constatée dans les Ardennes récemment.

5/ Promotion accentuée du télétravail

Depuis le début de la crise, plusieurs formes de télétravail ont été mises en place avec un développement des modes de communication et d'organisation.

Aujourd'hui plus de 60% des agents connaissent au moins un jour de télétravail par semaine. La DIGE reste dans la moyenne nationale. Une circulaire du Premier Ministre a été transmise en vue d'accentuer le télétravail afin de restreindre la circulation virale. Une note de la DG devrait paraître dans ce sens. Un effort va être demandé aux agents ne télétravaillant pas ou peu d'accentuer leur télétravail, effort collectif qui devrait être limité dans le temps; cela concerne les agents dont les fonctions sont télé-travaillables.

Un rappel est établi à l'égard des chefs de service sur la nécessité d'accentuer le télétravail et de favoriser les aménagements d'horaires pour éviter les embouteillages ou les surcharges de flux dans les transports en commun.



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info

Un point particulier a été énoncé quant au SND2R, dont la mission, nouvellement acquise, nécessite toujours que les agents se rencontrent. Pour autant, le chef de service, à la demande de Monsieur le DI, va procéder à un essai sur un mois, d'ici la prochaine audioconférence, pour voir si les agents qui souhaitent télétravailler deux jours, puissent le faire. Monsieur le DI souligne la nécessaire adéquation des moyens matériels pour cela notamment, pour permettre également aux managers d'animer leurs services via des ponts téléphoniques par exemple et entretenir le collectif de travail, tout en préservant la santé des agents...

En ce sens, la DI reste toujours en attente de la dotation de nombreux matériels informatiques (pc portables).

Prochaine audioconférence : 12 mars 2021 sauf urgence sanitaire (24 février).



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info